

Règlement

Chaque participant est tenu de se conformer au règlement suivant afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Manifestation

Salon « Santé au naturel », 5^{ème} édition

Lieu : bâtiment scolaire à Vérossaz

Samedi 9 novembre 2019 : ouverture des stands à 10h, fermeture 19h

Dimanche 10 novembre: ouverture des stands 10h30, fermeture 17h30

Stand

CHF 180.-, comprenant un emplacement de 6m² (3m par 2m) avec 1 table (180 par 80cm), 2 chaises, prise électrique à proximité.

Un stand n'est pas partageable sans autorisation préalable. La présence sur le stand est obligatoire durant toute la manifestation.

Si le partage est autorisé, le prix est de CHF 280.-.

Montage

Vendredi 8 novembre de 18h à 20h30 et la samedi matin à partir de 8h par vos soins.

Nous fournissons 1 table et 2 chaises par stand le reste est votre apport personnel.

Les stands ne sont pas séparés mais peuvent l'être par vos soins (paravent ou autre).

Installation

L'infrastructure des stands, ainsi que le mobilier, l'éclairage et tout autre objet ne doivent en aucun cas être fixés au sol ou sur les murs. Les dégâts éventuels seront à votre charge.

Démontage

Dimanche 10 novembre de 17h30 à 20h par vos soins.

Nettoyage et rangements

A la fin du weekend chacun est tenu de ranger son espace personnel.

Matériel mis à disposition

Accès wi-fi

(Pas d'ordinateur fourni)

Paiement

Votre participation ainsi que la mise en ligne de votre profil sur notre site internet sera valable dès réception du paiement (au plus tard le 31.07.2019).

Assurances

Chaque participant est responsable de son matériel et de l'espace mis à sa disposition.

Publicité

Nous demandons à chaque participant d'informer ses contacts par la distribution de flyers, d'affiches, de courriers électroniques et autres, afin d'informer le maximum de personnes.